



Sessione di u 11 di dicembre di u 2023
Session du 11 décembre 2023

Decisione N° 2023-34
Décision N° 2023-34

**Puntu d'infurmazione nant'à l'avanzamentu di u Schema d'accunciamentu, di sviluppu
è di prutezzione di a muntagna corsa**
**Point d'information sur l'état d'avancement du Schéma d'aménagement, de développement
et de protection de la montagne Corse**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, la Chambre des Territoires convoquée le 29 novembre 2023 s'est réunie dans la Salle des délibérations Jean Leccia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ACQUAVIVA Jean Felix, ALBERTINI Don Marc, ALESSANDRINI Anthony, ARRIGHI Fabien, BERLINGHI François, CECCALDI Attilius, CECCOLI François Xavier, CUCCHI Nicolas, DELPOUX Jean Louis, FRANCESCHI Jean Claude, GERONIMI Pierre Marie, GHIONGA Philippe, GIANNI Jean Jacques, GIOVANNANGELI Gilles, GIUSEPPI Jean, LECCIA Jean Pierre, LUCIANI Xavier, MAROSELLI Dominique, MATTEI Jean Marc, MAUPERTUIS Marie Antoinette, MONDOLONI Christophe, PADOVANI Marie Hélène, PERENEY Jean, POZZO DI BORGO Louis, , TERRIGHI Charlotte, VIVONI Ange Pierre

Etaï absent, excusé et ayant donné pouvoir : M.

TIBERI François à Don Marc ALBERTINI

Etaient absents et excusés : Mme et MM.

GIANNECCHINI Paul Louis, LUCCIONI Jean Baptiste, MARTINETTI Achille, ORSONI Marie France, PASQUALAGGI Jean Marie, SANGUINETTI Patrick, SAVELLI Pierre

Etaient absents : MM.

BERTOLOZZI Paul Antoine, BRUZI Benoît, MARCELLESI Pierre, MARCHETTI François Marie, MORTINI Lionel, ORSUCCI Jean Charles ROCCA Antoine, ROCCHI Ange Toussaint, SBRAGGIA Stéphane

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

- VU** Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022 relatif aux modalités de désignation des membres de la chambre des territoires de Corse.
- VU** L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du 19 juin 2023 fixant la liste des membres de la Chambre des territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2023-34, relatif au point d'information sur l'état d'avancement du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne Corse.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

À l'unanimité des membres présents

PREND ACTE de la présentation par le conseiller exécutif en charge de l'aménagement du territoire, de l'énergie et du logement des pistes de révision du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse, en lien avec les quatre axes suivants :

- Développement des réseaux et des infrastructures,
- Amélioration de l'accès aux services de base,
- Tourisme de montagne/patrimoine,
- Agriculture de montagne

SE FELICITE de la participation de la Chambre des territoires à ces travaux et à l'élaboration du Schéma à venir et du règlement des aides qui en découlera.

SOUHAITE que les futurs documents stratégiques et opérationnels concentrent leurs interventions sur les territoires les plus dévitalisés de Corse.

ALERTE sur le financement et la pérennisation de ce dispositif indispensable pour l'intérieur de l'île.

Le Président de la Chambre des Territoires



Gilles Simeoni